

Le 7 février 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1<sup>er</sup> février 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON.

**Procuration** : Madame COLOMBO à Monsieur PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Programmation du Contrat de ville 2022**

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 29 janvier 2015, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un Contrat de Ville 2015-2022, suite au classement du quartier de la Chapelle en géographie prioritaire. Le 26 novembre 2015, la convention d'application communale était approuvée.

Il rappelle que depuis 2016, l'Assemblée délibérante a approuvé la programmation du Contrat de Ville et octroyé des financements correspondants.

Il explique que, pour 2022, un appel à projet a été lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole qui pilote le Contrat de Ville. A l'échelle communale, il s'agit de soutenir, impulser, voire proposer et valider des actions de proximité répondant aux objectifs définis dans la convention précitée.

Monsieur le Maire annonce que 15 dossiers ont été déposés par 9 structures différentes. Pour 5 d'entre elles et 7 projets différents, la Commune est à nouveau sollicitée pour apporter un soutien financier spécifique. Une projection de l'ensemble des actions du Contrat de Ville sera faite en séance du Conseil.

Il précise que la Politique de la Ville organise les politiques publiques au mieux, pour « raccrocher » ces quartiers prioritaires, qui concentrent les difficultés sociales, urbaines et économiques, au reste du territoire, en renforçant la mobilisation du droit commun et en le complétant par des financements spécifiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220208-2022-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022

Affichage : 08/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Il ajoute que la répartition de l'enveloppe sollicitée auprès de la Commune est la suivante :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Budget prévisionnel	Proposition Participation communale
Centre Socio-culturel le Nelumbo	Des mots pour faire tomber les préjugés	9 300 €	1 500 €
	Être femmes ça se discute	21 956 €	1 000 €
	Tous Capable d'Agir pour son Alimentation, son Activité Physique et sur les écrans	13 300 €	1 250 €
ABFC	Faucon s'le dise (report projet 2021)	14 000 €	2 000 €
Andrézieux Bouthéon Badminton Club	Badminton et mixité	6 300 €	1 500 €
Mission Locale	Bourse permis de conduire	15 550 €	6 400 €
Epicierie Solidaire	De fruits en légumes	10 462 €	670 €

Il fait remarquer que le versement de ces subventions exceptionnelles sera conditionné à la réalisation du projet mentionné par l'association dans le cadre de la programmation du contrat de ville 2022.

Monsieur le Maire tient à préciser que la Ville intervient financièrement sur sept actions, mais contribue à de nombreuses autres, de manière indirecte, à travers une subvention annuelle ou par la valorisation de l'accompagnement de l'équipe du service Animation Citoyenne et Partenariale – Coordination Jeunesse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation 2022 du Contrat de Ville telle que présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** la participation de la Commune à hauteur de :
  - **1 500 €**, pour le projet « Des mots pour faire tomber les préjugés »,
  - **1 000 €**, pour le projet « Être femmes ça se discute »,
  - **1 250 €**, pour le projet « Tous Capable d'Agir pour son Alimentation, son Activité Physique et sur les écrans »,
  - **2 000 €**, pour le projet (report projet 2021) « Faucon s'le dise »,
  - **1 500 €**, pour le projet « Badminton et mixité »,
  - **6 400 €**, pour le projet d'aide au financement du permis de conduire
  - **670 €**, pour le projet « De fruits en légumes ».
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 février 2022  
Le Maire,  
François DRIOL

